



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 18  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 juin 2023

**Présents :** Christian DUMAS, Amaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

**Absents excusés :**

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,  
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,  
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,  
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Aurore MARTIN.

**Absent :**

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h43

Secrétaire : Maël DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.23.065 – Créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 du Code Général de la Fonction Publique) – Année 2023 - 2024

**Christian DUMAS expose :**

Le Maire informe qu'aux termes de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1°- Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois,

2° - Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1° et de douze mois consécutifs s'il est conclu au titre du 2°.

Considérant que les besoins recensés au sein des services nécessitent la création de postes non permanents suivant, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité :

Services concernés	Emplois	Missions	Taux d'emploi	Périodes	Référence contrat
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 77.14% 27h hebdomadaires	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 54.29% 19h hebdomadaires	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 51.43% 18h hebdomadaires	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 28.57% 10h hebdomadaires	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°

Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 25.71% 9h hebdomadaires	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 22.86% 8h hebdomadaires	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Entretien	2 adjoints techniques	Entretien des locaux	Temps complet	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Entretien	1 adjoint technique	Entretien des locaux	Temps non complet 57.14% 20 h hebdomadaires	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
DATPDD	1 adjoint administratif	Secrétariat	Temps complet	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
DATPDD	1 adjoint technique	Agent polyvalent	Temps complet	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Direction Générale – Secteur Services à la population	1 adjoint administratif	Secrétariat	Temps complet	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Direction générale services supports	1 adjoint administratif	Secrétariat	Temps complet	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Culture	1 adjoint administratif	Secrétariat – Accueil	Temps complet	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Bibliothèque	1 adjoint du patrimoine	Agent de bibliothèque	Temps complet	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Restauration	2 adjoints techniques	Agent polyvalent	Temps complet	1er septembre 2023 au 31 août 2024	L 332-23 1°
Espaces verts	2 adjoints techniques	Jardinier	Temps complet	1er avril 2024 au 30 novembre 2024	L 332-23 1°
Jeunesse	15 animateurs ALSH	Encadrement et animation – Accueil de loisirs sans hébergement	Temps complet	Petites vacances scolaires	L 332-23 2°
Jeunesse	25 animateurs ALSH	Encadrement et animation – Accueil de loisirs sans hébergement	Temps complet	Vacances Eté	L 332-23 2°

Après avis du comité social territorial du 6 juin 2023 et après présentation en Commission Générale du 19 juin 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus énoncés pour l'année 2023 – 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 29 juin 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **30 JUIN 2023**  
Notification le : **30 JUIN 2023**

**30 JUIN 2023**  
Le Maire  
Christian DUMAS



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DL_23_065</b>
Objet :	<b>Créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 du Code Général de la Fonction Publique) –</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.1 - Délibération création et suppression de poste
Identifiant unique :	045-214501694-20230629-DL_23_065-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20230629-DL_23_065-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.23.065 -RH -Créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité – Année 2023 - Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230629-DL_23_065-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	321.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2023 à 14h12min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2023 à 14h13min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2023 à 14h13min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2023 à 14h13min32s	Reçu par le MI le 2023-06-30